

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/03/2016 A 20 H 00

Présents : Jean-Paul PETIT - Frédéric CALVAIRE - Patrice SAULE - Daniel MOLLARD - Catherine VARVAT - Sylvène ALLARD - Catherine AUGER – François DEL LITTO – Marc GAUTIER – Hélène MUSOLESI – Pascal SERVAIS – Cédric VILLARD – Ludovic VINCENT

Excusés : Fabienne BACCONNIER (pouvoir donné à Patrice SAULE) - Kevin O'ROURKE (pouvoir donné à Frédéric CALVAIRE)

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGER

Quorum atteint (13 présents)

Le conseil approuve le compte-rendu de la réunion du 24/02/2016.

Puis le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Paul PETIT, Maire de St Pierre d'Entremont Isère, a délibéré sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREPARATION BUDGET 2016

M. le Maire passe en revue avec le conseil la liste des projets d'investissement susceptibles d'être inscrits au budget 2016, et notamment les projets déjà en cours :

- Réaménagement de l'ancienne mairie
- Réfection vitraux et façades de l'église de Saint Philibert
- Travaux divers d'électrification avec maîtrise d'œuvre déléguée au SEDI....

Il est également discuté du vote des taux communaux qui, à priori, ne devraient pas augmenter.

DELIBERATIONS

BUDGET / FINANCES – Budget 2016 / subvention bibliothèque

M. le Maire fait part du dossier de demande de subvention déposé par l'association Bibliothèque au titre de l'année 2016.

Il rappelle notamment que, compte-tenu des services rendus par l'association sur la commune, il est proposé depuis 2012 d'allouer une subvention calculée sur la base d'1 Euro par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EST D'ACCORD** pour allouer une subvention calculée selon la proposition mentionnée ci-dessus ;
- **PREND NOTE** que la population légale au 1^{er} janvier 2013 en vigueur depuis le 1er janvier 2016 est de 568 habitants sur la commune de St Pierre d'Entremont Isère ;
- **AUTORISE** le Maire à établir le mandatement correspondant qui sera imputé à l'article 6574 du budget, soit :

ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE	
MAISON INTERCOMMUNALE - 73670 ST PIERRE D'ENTREMONT	568,00 €
Vote	Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES – Subvention anciens combattants année 2016

M. le Maire fait part du dossier de demande de subvention déposé par l'association des Anciens Combattants de St Pierre d'Entremont. Il précise qu'à ce jour cette association est composée de neuf membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention pour l'année 2016 sur la base de 23 € 00 par personne, ce qui représente un montant total de **207 €** ;
- **AUTORISE** le Maire à établir le mandatement correspondant qui sera imputé à l'article 6574 du budget.

Vote	Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0
------	--

BUDGET / FINANCES / MARCHES – Révision des loyers des appartements et autres locaux communaux pour l'année 2016

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2016, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs des diverses locations communales pour l'année 2016.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer un coefficient de révision des loyers égal à + 0.02 % correspondant à l'indice de référence des loyers au 3^{ème} trimestre de l'année et précise que les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} Avril 2016.

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / MARCHES – Service de l'eau et de l'assainissement / Tarification 2016

Dans le cadre de la préparation du budget 2016, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2016.

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE que les tarifs de l'eau et des taxes qui en découlent pour 2015 s'établissent comme suit :

• prix de l'eau pour un contrat forfaitaire de 92 m ³ /an	176,00 €
• taxe d'assainissement pour un contrat forfaitaire de 92 m ³ /an	128,00 €
• prix de l'eau pour meublés et gîtes situés dans l'habitation du propriétaire (forfait de 20 m ³ /an par meublé)	38,26 €
• prix de l'eau pour chambres d'hôtes situées dans l'habitation du propriétaire (forfait de 10 m ³ /an par chambre)	19,13 €
• taxe d'assainissement pour un forfait de 20 m ³ /an/meublé	28,00 €
• taxe d'assainissement pour un forfait de 10 m ³ /an/chambre d'hôtes	14,00 €
• taxe de raccordement au réseau d'eau potable	796,00 €
• participation pour raccordement à l'égout des constructions existantes	620,00 €
• participation pour raccordement à l'égout des constructions neuves	2 900,00 €
• redevance pour pollution domestique (par m ³)	0,29 €
• redevance pour modernisation des réseaux de collecte (par m ³)	0,16 €

Vote Pour : 15 (dont 2 pouvoirs) Contre : 0 Abstentions : 0

BUDGET / FINANCES / MARCHES – Service de l'eau et de l'assainissement / modification tranches de consommation des usagers classés en catégorie industriels

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune applique une tarification forfaitaire pour la facturation de l'eau et de l'assainissement, tarification qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 16 novembre 1994.

Il rappelle également qu'en ce qui concerne les redevables classés dans la catégorie « industriels », il avait été convenu la mise en place progressive d'une nouvelle tarification. Il fait part ensuite au conseil des tranches de consommation appliquées pour l'année 2015, à savoir :

	Forfait eau
• Consommation de 0 à 635 m ³ /an	1 tranche
• Consommation de 636 à 1585 m ³ /an	2 tranches
• Consommation de 1586 à 3165 m ³ /an	3 tranches
• Consommation de 3166 à 6330 m ³ /an	4 tranches
• Consommation de 6331 à 9495 m ³ /an	5 tranches
• Consommation de 9496 à 12655 m ³ /an	6 tranches
• Consommation de 12656 à 16875 m ³ /an	7 tranches
• Consommation de 16876 à 22500 m ³ /an	8 tranches
• Consommation de 22501 à 30000 m ³ /an	9 tranches

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE qu'à compter de 2016, les volumes apparaissant dans le tableau récapitulatif ci-dessus seront diminués de **25%** par tranche de tarification.

VALIDE les tranches de consommation ci-dessous pour la facturation des redevables classés dans la catégorie « industriels » pour 2016, à savoir :

	Forfait eau
• Consommation de 0 à 475 m ³ /an	1 tranche
• Consommation de 476 à 1190 m ³ /an	2 tranches
• Consommation de 1191 à 2375 m ³ /an	3 tranches
• Consommation de 2376 à 4745 m ³ /an	4 tranches
• Consommation de 4746 à 7125 m ³ /an	5 tranches
• Consommation de 7126 à 9495 m ³ /an	6 tranches
• Consommation de 9496 à 12655 m ³ /an	7 tranches
• Consommation de 12656 à 16875 m ³ /an	8 tranches
• Consommation de 16876 à 22500 m ³ /an	9 tranches
• Consommation de 22501 à 30000 m ³ /an	10 tranches

Vote Pour : **15** (dont 2 pouvoirs) Contre : **0** Abstentions : **0**

INFORMATIONS DU MAIRE

Demande d'un particulier pour acquisition d'un terrain

M. le Maire présente aux membres du conseil la demande de M. Patrick MOREL qui souhaiterait acquérir une partie de la parcelle communale attenante à sa propriété à Sain Philibert.

Les membres du conseil donnent leur accord sur le principe pour un prix de cession de 60 € le m² mais il est précisé toutefois que la surface de terrain cédée sera limitée afin de ne pas imputer la propriété communale.

QUESTIONS DIVERSES

La fixation des loyers pour les deux appartements « La Chartreuse » qui sont actuellement en cours de rénovation sera vue lors d'un prochain conseil.

Clôture de la séance à 22 H 00.